

Note sur l'apprentissage de l'anglais dès la 1^{ère} année du primaire

(Note rédigée pour la direction de l'Éducation
du Conseil des Montagnais de Mashteuiatsh)

Apprentissage de l'anglais

Le gouvernement du Québec a décidé que l'enseignement de l'anglais, qui débutait en troisième année du primaire, commencerait dorénavant en première année.

Cette disposition est accompagnée de deux autres : faire passer le temps d'enseignement au primaire de 23h30 à 25 heures par semaine et augmenter le temps de l'éducation physique.

Faut-il appliquer cette mesure ?

L'obligation de cette mesure ne concerne pas automatiquement le système scolaire de la communauté de Mashteuiastsh. Si la Direction de l'Éducation a décidé d'appliquer le programme d'études de l'École québécoise, c'est par une décision qui lui est personnelle et elle n'est pas tenue de l'appliquer entièrement ni de la même façon.

Aussi la question à se poser est la suivante : est-il opportun et utile pour la formation des élèves de la communauté montagnaise que dorénavant l'enseignement de la langue anglaise comme langue seconde commence en première année ?

Une question politique

Au Québec, le débat sur l'opportunité de commencer plus ou moins tôt l'enseignement de l'anglais comme langue seconde prend souvent une tournure politique :

- ceux qui sont pour disent que la maîtrise qu'ont les élèves de la langue anglaise au terme de leur scolarité est insuffisante dans un environnement nord-américain anglophone et qu'il faut donc commencer cet apprentissage le plus tôt possible;
- ceux qui sont contre disent qu'apprendre l'anglais en première année au même moment où l'on commence à apprendre le français peut au Québec avoir des conséquences sur l'érosion de l'identité culturelle, justement parce que la communauté francophone minoritaire est placée dans un océan anglophone et qu'une telle disposition va à l'encontre de tout le mouvement qui veut renforcer le français comme langue officielle du Québec.

Une question pédagogique

Dans les débats pédagogiques sur cette question, on trouve les arguments suivants :

- la plupart des chercheurs estiment que les langues étrangères doivent, dans la mesure du possible, être enseignées très tôt, idéalement entre trois et dix ans, un âge où l'élève assimile plus rapidement les sonorités nouvelles;
- certains prétendent même que l'enseignement d'une langue seconde débutée en maternelle permet à l'élève de se faire l'oreille, en apprenant par exemple des chansons et des comptines et en créant une habitude d'apprentissage qui pourra être très utile plus tard;
- beaucoup doutent de l'efficacité de la méthode choisie (commencer l'enseignement de l'anglais en première année plutôt qu'en troisième) pour améliorer la performance générale en langue seconde. Les méthodes d'immersion ou de concentration sont plus efficaces que des dispositions de saupoudrage pour développer des compétences en langue;
- la synchronisation du moment de l'étude de langues différentes a préoccupé les systèmes éducatifs. On craint qu'une étude sérieuse (et non ludique) d'une langue seconde au moment même où se réalise l'apprentissage formel de la langue première ne perturbe la maîtrise de cette langue. Aussi, le moment de l'étude d'une langue seconde est habituellement décalé par rapport à celui de la langue première. C'est cette règle qui s'appliquait jusqu'à présent au Québec pour les francophones. Les anglophones débutent l'étude du français en première année, mais cet apprentissage est un apprentissage ludique.

Quoi décider ?

Le Conseil supérieur de l'éducation a une fois encore repris l'examen de cette question. Toutes choses étant ensemble considérées, il a conclu que cette disposition présentée par le Gouvernement n'était pas opportune. Le Gouvernement a décidé d'aller quand même en avant, cette proposition faisant partie de son programme électoral.

De tout ceci, il me semble que l'on peut conclure que la communauté montagnaise aurait avantage à ne pas appliquer cette nouvelle disposition de l'École québécoise pour les raisons suivantes :

- la démarche actuelle d'apprentissage du montagnais dans l'enseignement doit être la priorité pour renforcer l'identité. L'implantation de cet apprentissage n'est pas stabilisée et demandera encore des efforts importants les prochaines années. Dans ce contexte, un apprentissage plus hâtif de l'anglais donnera une image de dispersion sinon d'évitement, car quelle est la priorité et où les efforts doivent-ils être mis ?
- le gain dans l'apprentissage de l'anglais que l'on pourrait obtenir en l'introduisant dès la première année sera ou nul ou peu significatif, par contre les risques posés par les apprentissages concomitants d'une langue seconde et d'une langue première au moment où commence l'apprentissage de la langue première seront eux augmentés par l'introduction de l'étude concomitante d'une troisième langue. Car on aurait alors dans les deux premières années du primaire le montagnais, le français et l'anglais. Ce qui est beaucoup;

- le travail actuel qui se fait sur les programmes d'études conduira à introduire (ajouts, remplacement, mixage) dans le programme d'étude de l'École québécoise des éléments propres pour renforcer l'identité montagnaise du programme d'études. Il y aura des réorganisations et de matières et de grille-horaire et des arbitrages devront être rendus. Pourquoi alors, dès maintenant, en introduisant par mimétisme l'enseignement de l'anglais dès la première année, se mettre une contrainte, dont l'effet pédagogique n'est pas évident, alors que l'on n'a pas encore statué sur la place des éléments nouveaux et proprement montagnais qu'il faut introduire dans le programme d'études ?

En résumé

- vous n'avez aucune obligation d'appliquer la disposition nouvelle;
- les effets qu'on pourra en attendre ne sont ni clairs, ni évidents et les avis sont très partagés sur cette question;
- ce qui est primordial, c'est de mener à terme la « montagnaisation » du programme de l'École québécoise que vous avez entreprise. Par rapport à cet enjeu, la question de l'introduction de l'enseignement de l'anglais dès la première année est bien secondaire, sinon futile. À l'étape actuelle du renouvellement du programme d'études que vous avez entrepris, donner suite à cette nouvelle disposition du régime d'études québécois projette l'image de la diversion.

Paul Inchauspé

Le 23 mars 2006